

Règlement La Chouette Bleue
Ecole et collège
Année scolaire 2019/2020

Statuts, valeurs et laïcité

L'école de La Chouette Bleue est une école privée hors contrat, sous le statut associatif.

Les valeurs sont le respect profond des enfants dans leur individualité, le respect de leurs rythmes, de vie et d'apprentissage, la bienveillance, le développement de l'autonomie et la responsabilisation des enfants, le respect de la nature et de la planète par le contact avec la nature et les animaux et la sensibilisation à la réduction des déchets ; une éducation à la santé par la production et la consommation de produits bio et de saison.

L'école de La Chouette Bleue est laïque. Aucun enseignement religieux n'y est dispensé. L'histoire des religions peut être abordée par contre en cours d'histoire, de façon neutre.

Inscription et frais de scolarité

Pour s'inscrire il faut remplir une fiche d'inscription disponible sur le site internet de La Chouette Bleue.

Les frais de pré-inscription s'élèvent à 80 euros pour un enfant, 72 euros par enfant à partir de 2 enfants.

Ces frais incluent l'adhésion des deux parents à l'association La Chouette Bleue.

Il est demandé 60 € par an par enfant pour les fournitures scolaires à l'école, et 80€ pour le collège, à renouveler chaque année.

Pour l'école, les frais de scolarité s'élèvent à 330€ par mois pour un enfant, 550€ pour 2 enfants et 800€ pour 3 enfants.

Pour le collège, les frais de scolarité sont de 360€ pour un enfant, 600€ pour 2 enfants, 870€ pour 3 enfants.

Le paiement de la scolarité se fait de septembre à juin (10 mois).

Les enfants du personnel éducateur de l'école bénéficient d'une réduction de 30% sur les frais de scolarité : ils s'élèvent à 231€ pour un enfant, 385€ pour 2 enfants, 560€ pour 3 enfants à l'école, et 252€ pour un enfant, 420€ pour 2 enfants et 609€ pour 3 enfants au collège.

Le paiement de la scolarité et de la garderie se fera de nette préférence par virement bancaire.

Le paiement de la scolarité se fait le 25 du mois pour le mois suivant (ex : paiement le 25 août pour le mois de septembre) et le paiement de la garderie se fait en début de mois pour le mois précédent (ex : 4 octobre pour le mois de septembre).

Radiation :

Il se peut que la scolarité au sein de l'école de La Chouette Bleue prenne fin, soit en décision conjointe avec les parents, soit sur décision de l'équipe éducative et du CA, soit sur décision des parents.

Si la décision est prise par les parents, ceux-ci devront payer le mois en cours ainsi que le mois suivant la décision. (sauf si la décision est annoncée au moins un mois avant le départ de l'enfant).

Fournitures :

Il est demandé pour chaque enfant : une trousse avec le nécessaire (stylos des quatre couleurs, crayon gris, gomme, colle en tube, ciseaux, stylo plume, cartouches, effaceur...), règle 30 cm, équerre, rapporteur, calculatrice.

Pour tous les enfants, il faudra apporter, **au nom de l'enfant (sur étiquette ou écrit dessus)** :

- 4 photos d'identité
- une caisse avec bottes, pantalon de pluie, kway, gants, bonnet, jogging, baskets.
- un sac avec nécessaire de cuisine (balance, fouet, planche à découper, saladier, spatule maryse, bol, rouleau à pâtisserie, tablier)
- un sac avec des vêtements de rechange (plusieurs tenues pour les petits, avec lingettes si accident de propreté) et sachets plastique pour mettre les vêtements salis
- 4 petites serviettes à main, 4 serviettes de table, 4 gants
- un tablier de peinture
- un oreiller, une petite couette et le linge de lit pour les enfants qui font la sieste
- doudou au nom de l'enfant (essayer de n'apporter qu'un seul doudou, merci)
- > une trousse de feutres et crayons de couleur

A chaque période de vacances, les parents vérifient tout le matériel des enfants (cartable, caisse, sac de change et linge de lit) et lavent ce qui a besoin d'être lavé, remplacent et réapprovisionnent si besoin.

Horaires (merci de faire preuve de ponctualité) :

- L'école se déroule le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h à 16h30. **Les collégiens terminent à 17h30.**
- Garderie de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
- Accueil des enfants le matin entre 8h40 et 8h45
- Départ des enfants entre 16h30 et 16h40 pour échange avec les enseignantes (**17h30 pour les collégiens**)

Garderie

- La garderie s'élève à 2 euros par heure.
- La garderie commence au minimum à 7h30 et se termine au maximum à 18h30.

Attention : S'il vous plaît, inscrivez vos enfants à la garderie uniquement si vous en avez besoin.

De plus, l'arrivée des parents signifie que la garderie prend fin et que les enfants sont sous leur responsabilité. Vous pouvez rester avec, afin de profiter de l'extérieur ou que votre enfant vous montre ce qu'il fait en classe, dans une limite de 20 minutes.

Les enfants passent en garderie à 16h40 si les parents ne sont pas là. La garderie peut être facturée à la demi-heure pour 1 euro.

Calendrier scolaire

Il est décidé chaque année et communiqué en juin aux parents.

Repas et collations

- Collation du matin : préparée par les enfants = fruits secs, fruits frais et/ou légumes
- Repas du midi = lunchbox avec repas complet + gourde
- Les enfants peuvent partir chez eux entre 12 h30 et 14h environ

→ Goûter = fruit + goûter apporté par les enfants

→ Les enfants ont une gourde à leur nom et remplie chaque jour à la maison

En conséquence, chaque jour, chaque enfant apporte 1 portion de fruit ou légume que l'on met en commun.

Pour les graines et fruits secs, chaque enfant apporte un stock pour le mois que l'on met en commun.

Communication :

→ Mail et cahier de liaison pour documents officiels

→ Google Agenda pour les activités de l'après-midi

→ Facebook entre parents

→ Téléphone pour les retards et absences (SMS de préférence)

→ Affichages école

→ Rendez-vous si besoin, de la part des parents ou de l'éducateur

Evaluation des acquis :

Il n'y a pas d'évaluation écrite, la validation des compétences se fait par observation des éducateurs et à travers les exercices.

Un livret vous sera communiqué 2 fois dans l'année, avec entretien individuel. (janvier et juin)

Vous observerez aussi régulièrement les travaux de vos enfants, à travers leurs cahiers que vous reprendrez le week-end, et rapporterez le lundi !

Absences et retards :

Envoyer un SMS aux éducateurs pour prévenir ; et si absence, justifier par écrit, dans le cahier de liaison.

Absence des enseignants :

Si possible les parents gardent leur enfant, sinon il sera accueilli et les enfants seront répartis dans les autres classes.

Participation des parents :

Comme l'école est associative, les parents doivent prendre part au bon fonctionnement de la structure :

→ en participant aux réunions et en prenant part aux décisions

→ en aidant à l'entretien des locaux (ménage, petits bricolages, jardinage...)

→ en proposant des ateliers pédagogiques

→ en proposant et organisant des sorties ou évènements

→ en aidant lors des portes ouvertes

Soin et entretien du matériel :

Les enfants doivent respecter leur lieu de vie ; ils participeront eux aussi à l'entretien des locaux (dépoussiérer, balayer, s'occuper du linge...)

Le jardin et la maison sont grands. Les accès sont limités, les enfants doivent se déplacer dans les zones autorisées.

Jeux extérieurs :

Les enfants peuvent apporter trottinette, ballon de foot et jeux extérieurs s'ils le désirent. (l'équipe

éducative jugera de la dangerosité éventuelle d'un jeu et pourra en demander la suppression)

Assurance :

Les enfants doivent avoir une assurance responsabilité civile.

Stationnement :

Merci de ne pas stationner devant les grilles de l'école.

Médication :

- granules et gel arnica (autorisation)
- désinfectant
- nettoyage au savon de Marseille

Merci de bien remplir les fiches de renseignements, renseignements médicaux, spécifiant les problèmes de santé et allergies.

Veillez noter que pour des raisons de contagion entre enfants, l'éviction scolaire est applicable selon l'arrêté interministériel du 3 MAI 1989 (voir le site internet legifrance.gouv.fr).

En cas de traitement médicamenteux, une ordonnance (avec date et signature du docteur) doit être fournie et jointe avec le traitement indiqué dans le cahier de liaison de l'enfant avec nom et signature des parents.

Fêtes :

- Cérémonies d'anniversaire façon Montessori avec les parents
- Une fête pour chaque saison, celle de l'été coïncide avec la fête de fin d'année

Consulter le planning donné au mois de juin ainsi que le Google Agenda

Sorties scolaires :

- pendant les horaires scolaires : musée, sortie nature, sortie sciences, spectacle : les frais dépendront de la trésorerie de l'association, si location de bus ou pas (sûrement participation entre 5 et 10 euros de la part des familles)
- en dehors des horaires scolaires : on peut se retrouver à des moments, où l'on se rend par ses propres moyens, et les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents

Photo de classe :

Une grande photo de classe et une photo individuelle et avec les fratries, et des photos en situation vous seront proposées à la vente, au printemps.

Mise à jour du 09 juin 2019